

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2013**

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	19
Procurations	04
Absents	08
Votants	23
Convoqués le	09/10/2013
Affiché le	22//10/2013

*L'an deux mille treize et le quinze octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BROS, maire.*

**Etaient présents** : MM. Bernard BROS, Francine BOUFFARTIGUE, Mireille GRANDET, Jean COT, Marie-Caroline TEMPESTA, Michel VIGNES, Mme Josiane LIBERATI, Denis TURREL, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Ali BENARFA, Michèle LAUTRE, Bernard BARRAU, Bernard AYÇAGUER, Nelly GUIHUR, Suzanne SENAT, Diane MAZIC, Olivier PONS, Christian LACOMBE, et Jean-Luc DURAND.

**Procurations**: Mme GREGOIRE donne procuration à M.PONS, M.DORET donne procuration à M.BENARFA, Mme GOUBELET donne procuration à Mme LIBERATI, M.BENAC donne procuration à M.DURAND.

**Absents excusé(e)s** : MM. PAILHES, GREGOIRE, DORET, GOUBELET, BENAC et DARNISE.

**Absents** : MM. PESSANT et BARDOU.

La séance est ouverte à 21 heures.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Election du secrétaire de séance.**

Madame Mazic est élue pour être secrétaire de séance.

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
------------------------------------------------------------------------------

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2013.**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler. En l'absence d'observations, il est procédé au vote sur le procès-verbal.

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
------------------------------------------------------------------------------

### **3. Remplacement d'un conseiller démissionnaire sur des délégations externes.**

Avant l'examen de ce point, Monsieur le Maire accueille Madame Suzanne SENAT en remplacement de Monsieur Massip-Pailhes démissionnaire. Il souligne l'engagement en tant qu'élue de Madame SENAT lors du précédent mandat en qualité d'adjointe aux affaires scolaires et à l'action sociale. Madame Sénat fait part de son souhait de siéger au sein de la commission Solidarité et Action sociale et à la commission Cadre de vie.

Suite à la démission de Monsieur Massip-Pailhes du Conseil Municipal, Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué pour siéger dans les organismes suivants :

- Communauté des Communes du Volvestre (en qualité de suppléant),
- Office du Tourisme,
- Régie des Transports,
- SIAHA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Arize),

Concernant la délégation à la communauté de communes du Volvestre en qualité de suppléant, Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

Madame Sénat se porte candidate.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de voter sur cette candidature.

Votants : 23- Pour : 21 - Contre : 0- Abstentions : 2 (M.DURAND et sa procuration) Adopté à la majorité
------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Concernant la délégation à l'Office du Tourisme, Monsieur le Maire fait appel à candidatures. Monsieur Lacombe se porte candidat.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de voter sur cette candidature.

Votants : 23- Pour : 21 - Contre : 0- Abstentions : 2 (M.DURAND et sa procuration) Adopté à la majorité
------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Concernant la délégation à la Régie des Transports, Monsieur le Maire fait appel à candidatures. Madame Mazic se porte candidate.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de voter sur cette candidature.

Votants : 23- Pour : 21 - Contre : 0- Abstentions : 2 (M.DURAND et sa procuration) Adopté à la majorité
------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Concernant la délégation auprès du SIAHA en qualité de suppléant, Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

Madame Guihur se porte candidate.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de voter sur cette candidature.

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
------------------------------------------------------------------------------

### **4. Convention de mise à disposition d'un local à la Croix Rouge.**

Suite à l'acquisition d'une unité foncière au 54 rue Lucien Cassagne validée par le Conseil municipal du 19 février 2013, Monsieur le Maire précise qu'il est proposé de mettre à disposition gratuitement le local concerné auprès de la Croix-Rouge pour y installer son antenne locale.

En premier lieu, cela s'avère nécessaire car le local de la Croix-Rouge Rue du sculpteur Abbal n'est plus adapté et n'est plus conforme à la réglementation en vigueur pour recevoir et accueillir les bénéficiaires de la Croix-Rouge, toujours plus nombreux.

Madame Grandet donne des précisions sur la réorientation des missions des assistantes sociales posées par le Conseil Général. En effet, le Conseil Général a recentré ses priorités sur des actions axées sur la personne, plus que sur le soutien aux associations caritatives, notamment concernant l'instruction des demandes d'aide alimentaire. De fait, ce rôle se trouve dévolu aux associations caritatives, qui doivent donc assumer un flot de demandes d'aides alimentaires. Pour y faire face, il faut un local permettant de recevoir les personnes dans une certaine discrétion et d'étudier les dossiers.

Sur le local actuel qui n'était qu'une solution provisoire, il y a aussi un manque de place majeur pour stocker les vêtements, parfois stockés sur le trottoir.

340 personnes sollicitent annuellement la Croix-Rouge pour des demandes d'aide financière et alimentaire.

En second lieu, cette installation rue Lucien Cassagne s'insère dans une réflexion plus globale en vue d'aménager un pôle social après une étude foncière et technique du site.

Madame Bouffartigue indique que le projet consiste en un regroupement de la Croix-Rouge avec les Restos du Cœur qui ont besoin de s'agrandir, avec en sus un besoin d'extension des locaux administratifs de la MJC.

Quelques travaux sur la maison du 54 rue Lucien Cassagne seront effectués en régie d'ici la fin d'année 2013 (sols plastique-peintures et porte d'entrée à changer).

Dès à présent, une convention d'une mise à disposition « type » doit être signée entre la commune et la Croix-Rouge. Il sera du ressort de la Croix-Rouge de souscrire une assurance en tant qu'occupant.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer ainsi que l'autorisation de signer la convention de mise à disposition.

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
------------------------------------------------------------------------------

##### **5. Indemnités de conseil aux comptables du Trésor.**

Monsieur Cot, adjoint en charge des finances, informe le Conseil municipal que celui-ci peut allouer annuellement au receveur municipal de la commune une indemnité de conseil. Cette indemnité est la contrepartie des missions qu'effectue le comptable lorsqu'il aide la collectivité à préparer son budget, lorsqu'il apporte son soutien dans les opérations de gestion de la trésorerie ou de la dette mais aussi lorsqu'il réalise pour la commune des analyses financières rétrospectives ou prospectives. Cette indemnité est calculée selon la moyenne des dépenses réelles des trois dernières années. Ensuite le montant de l'indemnité est fixé en fonction de la tranche à laquelle appartiennent ces moyennes définies par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Cette indemnité est également due sur le budget d'Alimentation en Eau Potable.

Concernant l'année 2013, Madame Delsart a été en exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013. Le montant de l'indemnité est de 240.13 € net pour la commune et de 85.36 € net pour le service de l'eau.

Monsieur Jorajuria a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2013. Le montant de l'indemnité est de 720.36 € net pour la commune et de 297.74 € net pour le service de l'eau.

Monsieur le Maire confirme que la commune n'est pas obligée de verser cette indemnité de conseil. Des réserves sur la quote-part attribuée à Madame Delsart sont évoquées.

Monsieur Lacombe demande si un recours du percepteur est possible suite à un refus de la commune. Il lui est répondu par la négative.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se déterminer sur les indemnités à verser à Madame Delsart et à Monsieur Jorajuria pour l'année 2013.

Pour la demande d'indemnité de Madame Delsart,

Votants : 23- Pour : 0 - Contre : 21- Abstentions : 2 (Mme MAZIC et M.BARRAU) Refusé à la majorité
-------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour la demande d'indemnité de Monsieur Joajuria,

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
------------------------------------------------------------------------------

#### **6. Admission en non-valeur**

Monsieur Cot, adjoint en charge des finances, fait part au Conseil Municipal de deux demandes d'admission en non-valeur pour un montant total de 226.50 €, transmises par la trésorerie du Volvestre, pour créances irrécouvrables relatives à la restauration scolaire (débiteurs partis sans laisser d'adresse).

Ces deux demandes d'admission en non-valeur concernent le budget communal.

Monsieur le maire informe les conseillers des nombreux impayés sur les factures de la cantine, soit 150 retards de paiement par mois sur 480 enfants déjeunant à la cantine.

Une action spécifique, en sus du recouvrement classique, a été menée auprès des familles cumulant le plus d'impayés. En parallèle, les personnes concernées sont dirigées vers le CCAS.

Suite à la demande Monsieur Ayçaguer de regrouper les demandes d'admission en non-valeur, Monsieur Vignes répond que s'agissant de créances individuelles, cela n'est pas possible.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
------------------------------------------------------------------------------

#### **7. Garantie d'emprunt avec l'OPH 31 : régularisation**

Lors du Conseil municipal du 18 juin 2013, un avis favorable a été donné à l'Office Public de l'Habitat de la Haute -Garonne concernant la garantie d'un prêt d'un montant de 100 000 €.

Ce prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) concerne l'opération de réhabilitation de 21 logements situés rue Lamartine à Carbonne (13T4+8T5).

Avant l'émission du contrat de garantie, l'OPH avait demandé l'aval du Conseil municipal de manière anticipée. La Caisse des Dépôts et Consignations, l'organisme prêteur a déclaré cette procédure irrecevable.

De ce fait, le conseil municipal est appelé à se prononcer à nouveau sur cette procédure.

Sur le fond du dossier, il n'y a pas de modifications (montant et nature du prêt).

Il s'agit d'un vice de forme à régulariser par une deuxième délibération identique à la première délibération du 18 juin 2013.

Monsieur le Maire explique que les travaux de réhabilitation effectués par l'OPH sont terminés à la résidence Lamartine. Reste à réaliser l'aménagement des espaces extérieurs.

Madame Bouffartigue précise que cela sera réalisé courant 2014.

Il est rappelé ci-dessous, les caractéristiques du prêt concerné par la garantie :

	<b>Prêt destiné à l'amélioration</b>
Montant du prêt	100 000.00 €

Périodicité des échéances	Annuelles
Durée totale du prêt	20 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 60 PDB
Taux annuel de progressivité des échéances	De 0 ou 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance.	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Pour mémoire, le plan de financement global de la réhabilitation sur la résidence Lamartine se décompose comme suit :

**1. Subventions**

Conseil Général	86 100 €
Etat	54 600 €
Région Midi-Pyrénées	25 200 €

**2. Prêts**

Eco prêt CDC	283 500 €
PAM prêt CDC	100 000 € (prêt concerné par la demande de garantie)

**3. Fonds Propres**

Fonds propres OPH	483 612 €
-------------------	-----------

Total 1 031 012 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 23- Pour : 21 - Contre : 2 (M.DURAND et son pouvoir)- Abstention : 0 Adopté à la majorité
--------------------------------------------------------------------------------------------------------

**8. Circulation chemin des graviers.**

Madame Bouffartigue informe qu'à la demande des riverains du chemin des graviers, il a été étudié une sécurisation de ce chemin, lieu de promenade et d'accès à la Garonne, afin de faciliter la circulation des cyclistes et des piétons.

Cette étude a permis de constater que ce chemin rural traverse des propriétés privées ce qui ne correspond plus au relevé cadastral, du fait des mouvements du cours de la Garonne. Un bornage est donc nécessaire pour régulariser et délimiter les propriétés communales.

Le devis relatif à ces opérations de bornage s'élève à 4 175 € HT soit 4993.30 € TTC.

Deux réunions ont eu lieu avec les riverains : une en mairie et une sur site, ainsi qu'une présentation en commission municipale du 9 octobre 2013.

Madame Bouffartigue présente, à partir d'un plan du secteur, les aménagements envisagés en 2 temps :

- ✓ Premier volet : La sécurisation et l'accès sur le chemin des graviers,

Au bout du Pila, la petite maison et le silo vont être démolis avant de réaliser un aménagement paysager respectant le cadre naturel.

Madame Bouffartigue décrit le dispositif pour réglementer la circulation sur le secteur :

- Trois bornes rétractables seront implantées au parking tennis, et aux deux extrémités du chemin d'accès au poste de relevage de l'assainissement collectif ;

-Trois accès seront fermés avec des potelets disposés en « chicane » dissuasive pour les motos et quads (maintien d'une largeur de passage de 1,40m) ;

-Mise en place d'une signalisation verticale pour accompagner les aménagements.

Monsieur le Maire précise que le chemin des graviers est identifié en chemin de randonnée. Or, les véhicules y circulent sans entrave. Il est donc logique de le rendre à sa vocation première à savoir la promenade ou la randonnée.

Madame Sénat s'enquiert du coût des travaux.

Madame Bouffartigue précise que le coût des potelets et des bornes a été évalué à 6 991.04 € TTC.

Il est procédé au vote sur ce premier volet du projet.

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
------------------------------------------------------------------------------

✓ Deuxième volet : La délimitation des propriétés communales

En raison de l'évolution du cours de la Garonne, le tracé du chemin des graviers sur le cadastre ne correspond plus au chemin sur le terrain. En effet, une partie du chemin des graviers empiète sur des parcelles privées. 3 propriétaires riverains sont concernés. Un bornage est donc nécessaire pour régulariser le tracé effectif du chemin, un devis a été effectué en ce sens (4 175 € HT soit 4993.30 € TTC).

Les riverains ne s'opposeront pas au passage sur leur propriété de ce chemin. Une convention de passage ultérieure sera à formaliser sauf si des échanges de parcelles peuvent être réalisés avec 2 propriétaires.

Monsieur Lacombe demande si la zone est inondable.

Madame Bouffartigue confirme une zone inondable mais limitée.

Monsieur le Maire confirme que les travaux réalisés le seront a minima.

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
------------------------------------------------------------------------------

**9. Conduite de gaz naturel à haute pression générant une Redevance d'occupation du domaine public.**

Monsieur le Maire explique que Transports et Infrastructures Gaz France (TIGF) qui possède des ouvrages de transport de gaz naturel à haute pression verse une redevance annuelle au titre de l'occupation du domaine public (voirie communale).

Il appartient au Conseil Municipal de valider la proposition de TIGF pour la redevance 2013 sur la base de 146 € basé sur le linéaire concerné (811.10 m) et selon la formule suivante :

Année	Linéaire (L)	Formule *	Proposition TIGF
2013	811.10 m	PR 2013 = ((0.035 € X L) + 100 €) X 1.1363 *	145.89 €
Somme arrondie à émettre sur titre exécutoire			<b>146 €</b>

\* Formule de revalorisation de la redevance en application du décret N° 2007-606 du 25 avril 2007

\* 1.1363 : indice ingénierie 2013

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

#### **10. Régularisation de signature d'actes de vente.**

Monsieur le Maire indique que deux actes authentiques de vente, ayant fait l'objet d'approbation du Conseil municipal en date du 21 mars 2013, n'ont pu être signés avant le 17.08.2013, date du décès de Monsieur Hellé. Il y a donc lieu de délibérer pour une nouvelle délégation du Conseil municipal autorisant Monsieur le Maire à signer deux actes de vente : délaissé avenue de Toulouse et terrain rue de la Roche.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

#### **11. Convention avec AIR PRODUCTS SAS.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tous les 5 ans, la commune de Carbone conclut une convention de mise à disposition de bouteilles industrielles (pour la soudure) destinées aux services techniques. La convention est signée avec la société Air Products (ex Saga Gaz Industriels).

Il y a lieu de reconduire cette convention pour 5 ans. Le coût de la mise à disposition est de 480.41 € TTC pour les cinq ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et de l'autoriser à signer la convention.

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

#### **12. Eclairage public - Ancien Lavoir - La Vendangeuse.**

Madame Bouffartigue informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 27/11/2012 concernant l'éclairage public au niveau de l'ancien Lavoir, le Syndicat Départemental d'Electricité de Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude de l'opération suivante :

⇒ Installation de 2 mâts « multiprojecteurs » pour éclairer l'escalier récemment créé et le cheminement,

⇒ Remplacement de 2 projecteurs sur le transformateur ERDF pour éclairer le parking Gambetta attenant.

La puissance électrique installée n'est pas modifiée mais le dispositif éclaire mieux et est plus économe en consommation d'énergie.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	2 663 €
• Part SDEHG	10 068 €
• <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b><u>5 190 €</u></b>
Total	17 921 €

Monsieur le Maire souligne l'importance de cet éclairage pour sécuriser le lieu.

Madame Bouffartigue indique que sur ce site proche de la Vendangeuse, des aménagements notamment paysagers seront réalisés prochainement.

Le revêtement de surface sera réalisé sur le parking Gambetta demain.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
------------------------------------------------------------------------------

**13. Convention de partenariat entre la Mission locale et la Commune de Carbonne : accès au permis de conduire des jeunes.**

Madame Tempesta, adjointe en charge de l'Education Enfance et Jeunesse et Mme Grandet adjointe en charge de l'Action sociale et vice-présidente du CCAS ont travaillé conjointement avec la mission Locale de la Haute Garonne à la mise en place d'un dispositif d'accès au permis de conduire de 10 jeunes de 18 à 25 ans issus de familles modestes.

Une convention est présentée à l'Assemblée délibérante ; il s'agit notamment de prévoir une subvention de la mairie à la Mission locale de 5000 €.

Madame Tempesta précise que le projet dans sa phase de lancement avait déjà été évoqué lors de l'examen du budget. Le projet arrive dans sa phase de réalisation.

Ainsi, avec la Mission locale, 9 jeunes dès à présent sur 10 de prévus ont été sélectionnés et pourront bénéficier de ce dispositif.

Une convention avec une auto-école carbonnaise a été conclue sur la base de 1000 €/jeune en vue de l'obtention du permis en 45 jours. Le programme comprend 4 heures théoriques le matin pour l'apprentissage du code et sur les après-midi 25 heures destinées à la conduite ou en ateliers dédiés à la sécurité, au civisme et aux règles d'assurances.

2 passages à l'examen théorique et 2 passages à l'examen pratique sont prévus par bénéficiaire.

En parallèle, les bénéficiaires participent à un chantier Ville-Vie-Vacances qui leur permettra de financer éventuellement un complément d'heures de conduite et un nouvel examen au permis de conduire en sus des 2 prévus au programme.

Ce chantier encadré par des animateurs de la MJC permet aussi de créer un groupe cohérent et motivé.

Madame Grandet ajoute que ce programme d'accompagnement au permis de conduire est un vrai levier pour les jeunes sans emploi confrontés à un réel problème de mobilité. Certains ont des promesses d'embauche mais ne sont pas en mesure de signer le contrat de travail du fait de l'absence de permis de conduire, surtout en zone semi rurale.

Monsieur Durand demande la motivation du nombre de 10.

Madame Tempesta indique que pour une première année, trouver 10 jeunes de Carbonne qui correspondent aux critères du programme piloté par la Mission Locale n'est pas si facile. Il s'agit bien d'aider des jeunes de 18 à 25 ans sans emploi, dans une dynamique de recherche d'emploi.

Le chantier Ville-Vie-Vacances au sein d'Emmaüs dure 10 jours et permet de mettre le jeune en situation de travail et d'équipe.

Il est donné des précisions sur la Mission Locale : « Assurer des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle. »

Sur les 10 000 € du programme global (1 000 €/jeune X 10 jeunes), la répartition s'effectuerait à raison de 5 000 € pour la Mission Locale et de 5 000 € pour la commune.

Une décision modificative doit être prévue.

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses

Compte 6574 + 5 000 €

Recettes

Compte 773 + 5 000 €

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
------------------------------------------------------



Adopté à l'unanimité

**14. Convention avec la Régie des Transports de Carbone.**

Comme avant septembre 2008, il y a classe le mercredi matin à l'école primaire. Madame Tempesta explique qu'il y a lieu de prévoir le transport des enfants de l'école de Carbone vers la MJC le mercredi après la classe à 12 heures. Le prix du transport s'élève à 19 € par voyage pour un véhicule de 59 places. La convention est à signer entre la commune et la Régie.

Ce trajet est un transport occasionnel ne relevant pas du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

**15. Convention individualisation de fourniture d'eau.**

Monsieur le Maire indique qu'en application de la loi N°2000- 1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, tout service public de distribution d'eau a l'obligation de procéder à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau à la demande du propriétaire d'un immeuble collectif d'habitation ou d'un ensemble immobilier de logements.

Celle-ci n'entraîne pas de reprise des réseaux.

Une demande d'individualisation des contrats de fourniture d'eau a été faite par la SCI AMP sise 2bis rue J Jaurès et représentée par Monsieur GELIS Pascal au bénéfice des occupants des 5 logements situés 2bis rue J Jaurès.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention et toutes les pièces utiles s'y rapportant.

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

**16. Demande de subvention du RASED exercice 2013.**

Madame Tempesta informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de solliciter l'aide financière du Conseil général pour les dépenses de fonctionnement 2013 du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté du secteur de Carbone (achat de matériel pédagogique spécifique).

Madame Tempesta précise que cette subvention est de 762 €.

Madame Tempesta indique que le RASED est un service présent sur l'école élémentaire de Carbone,

Madame Libret-Lautard précise que le RASED intervient sur 48 écoles du secteur. Il est composé de 2 enseignants spécialisés et d'un psychologue scolaire qui interviennent auprès d'enfants identifiés et signalés par les enseignants auprès de l'Inspecteur du secteur. Il s'agit d'une adaptation de l'enseignement mais pas d'un programme d'études.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

**17. Renouvellement de la convention avec le groupe Chèques déjeuners.**

Monsieur Vignes, adjoint en charge du personnel rappelle que lors de sa séance du 20/10/2009, le Conseil Municipal avait validé la mise en place des chèques déjeuners pour le 01/01/2010. Le Conseil Municipal du 19/06/2012 a augmenté la valeur faciale à compter du 01/08/2012.

Monsieur Vignes explique aujourd'hui qu'il y a lieu de renouveler la convention avec le groupe Chèque déjeuners pour 4 ans, du 01/12/2013 au 31/12/2017.

Monsieur Vignes précise que les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) qui déjeunent avec les enfants ne bénéficient pas du chèque déjeuner.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

#### **18. Création d'un poste d'attaché principal.**

Monsieur Vignes propose de créer un poste d'attaché principal territorial à temps complet et ce, suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel et par voie de conséquence de fermer le poste précédent, à savoir le poste d'attaché territorial à temps complet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette création de poste et sur la fermeture du poste précédent.

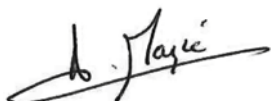
Votants : 23- Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

#### **Divers :**

Monsieur Vignes indique que la vidéo protection sera évoquée lors d'un prochain conseil municipal lorsque le dispositif sera totalement opérationnel.

La séance levée à 22 heures 15.

La secrétaire de séance  
Diane MAZIC



Le Maire  
Bernard BROS

